



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 29824

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle de façon particulière l'attention de M. le ministre des sports sur l'emploi de la langue française par nos équipes nationales. En effet, lors du dernier Championnat du monde de rugby en Australie, nous avons entendu l'hymne de notre équipe nationale standing ovation chanté en anglais, imitant ainsi l'équipe de France de football, championne du monde, qui avait adopté quant à elle : I will survive et We are the champions. Considérant que nos champions sont les représentants de notre pays à l'étranger, il est de leur devoir de défendre ses valeurs, sa langue et sa culture hors de nos frontières. Elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour rappeler aux fédérations sportives ces principes simples.

Texte de la réponse

Le ministre des sports informe l'honorable parlementaire que la Fédération française de rugby a été saisie afin d'étudier ses remarques avec une attention particulière. Le ministère des sports s'attache à défendre l'usage de la langue française dans les grandes compétitions internationales, notamment lors des jeux Olympiques. A cet égard, l'Institut national de l'éducation physique et du sport (INSEP) réalise un travail de lexicologie pour chaque olympiade. Ainsi, le lexique pour les jeux d'Athènes 2004 sera traduit dans trois langues : français, anglais et grec. Par ailleurs, l'attention de Madame la directrice des sports, présidente de la commission ministérielle de terminologie et de néologie, et de Monsieur le haut fonctionnaire en charge de ces questions au ministère a été appelée sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29824

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9345

Réponse publiée le : 3 février 2004, page 900